

Zeitschrift:	Revue Militaire Suisse
Herausgeber:	Association de la Revue Militaire Suisse
Band:	95 (1950)
Heft:	11
 Artikel:	La question des blindés
Autor:	Nicolas / Muralt / Kuenzy, F.
Kapitel:	Le problème de l'arme blindée et son introduction dans l'armée suisse
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-342499

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 22.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le problème de l'arme blindée et son introduction dans l'armée suisse

On a pu croire, en 1945, que l'arme blindée, après avoir donné son maximum, était destinée à perdre de son importance vu le développement pris par les moyens antichars. Il est possible qu'une telle évolution se réalise tôt ou tard. Aujourd'hui, force est de constater que toutes les armées d'une certaine importance possèdent des chars et qu'elles continuent à en fabriquer activement. En d'autres termes, tant que des chars en grand nombre figureront dans les ordres de bataille des armées, on les emploiera, et, par conséquent, notre adversaire éventuel, quel qu'il soit, engagera des chars dans une campagne contre la Suisse.

Il est intéressant de jeter un coup d'œil sur les tendances poursuivies à l'étranger dans le domaine de l'arme blindée, et ceci pour deux motifs :

- Il nous est utile de connaître les modèles de chars actuellement en service ou en voie d'introduction afin d'être à même de les combattre avec toute l'efficacité possible.
- Il importe pour nous d'étudier les tendances poursuivies dans les forces armées qui ont l'expérience des blindés afin d'en tenir compte, tout en les adaptant à nos conditions particulières, quant au choix des engins que nous désirons introduire dans notre armée.

Une première constatation s'impose, dont la guerre de Corée nous apporte la confirmation : Les belligérants actuellement aux prises ont engagé des matériels déjà en usage dans la dernière phase de la deuxième guerre mondiale, à l'exclusion de toute nouveauté, du moins en ce qui concerne les matériels blindés.

En 1945, on trouvait dans les armées belligérantes une assez grande diversité de blindés, ce qui s'explique par le fait

qu'au cours de la guerre les modèles les plus divers ont été développés qui, chacun, répondaient à une tendance déterminée ; et l'on peut bien dire, d'une manière générale, que le char moyen à lourd, c'est-à-dire entre 30 et 80 tonnes, avait la préférence. On estimait en effet que l'épaisseur du blindage revêtait une importance aussi grande que celle de l'efficacité du canon, la mobilité de l'engin venant en second lieu.

De 1945 à récemment encore, la tendance à construire du lourd (dans la faible mesure où l'industrie de guerre travaillait encore) gardait la prépondérance. Encore faut-il s'entendre sur ce qualificatif « lourd ». Selon la conception étrangère, un char de 10 à environ 30 tonnes est classé dans la catégorie dite légère, la catégorie moyenne comportant les véhicules de 30 à 50 tonnes, et la lourde ceux d'un poids supérieur. C'est ainsi que les Anglais, aujourd'hui encore, concentrent leurs efforts sur un char de 50 tonnes parce qu'ils estiment que cet engin réunit au maximum les qualités nécessaires, c'est-à-dire une pièce puissante, un blindage relativement épais et une assez grande mobilité.

Les T 34 des Russes (33 tonnes) ou leur Staline (57 tonnes) démontrent également que, jusqu'à plus ample informé, l'U.R.S.S. s'équipe en blindés qui, pour nos conceptions, sont relativement lourds.

Les Américains, par contre, semblent depuis peu porter leur préférence, du moins en ce qui concerne la fabrication à venir, sur un modèle plus léger, probablement de moins de 30 tonnes. Ils estiment que la technique moderne est désormais en mesure de fabriquer un engin dont le canon répond à toutes les exigences, qui soit extrêmement mobile et dont le blindage, bien que relativement moins épais que pour des chars plus lourds, soit néanmoins suffisant.

Cette tendance, que professent également les Français, mérite toute notre attention. En effet, on doit constater que certaines formes de la défense antichars encore à l'état embryonnaire en 1945 se sont développées depuis lors et ont atteint

une singulière efficacité. Il s'agit en particulier des projectiles-fusées dont dispose l'aviation, et qui lui permettent, à condition d'agir à hauteur utile (1000 à 1500 m.) d'atteindre, avec une précision dont on croyait longtemps la fusée incapable, un engin blindé et de le percer quelle que soit sa cuirasse. Les renseignements de la campagne de Corée, d'autre part, relèvent l'efficacité antichars de la bombe incendiaire larguée de l'avion (bombe Napalm ou autre), ce qui ouvre des perspectives pour le moins intéressantes dans ce domaine encore assez peu exploité.

La recherche du char relativement léger peut aussi être motivée, dans une certaine mesure, par l'éventualité de le transporter par voie aérienne.

Quoiqu'il en soit, il est clair que, dès l'instant où, grâce aux perfectionnements des moyens de défense antichars, le duel cuirasse-canon tourne à l'avantage de ce dernier, la logique incite à admettre qu'il est désormais inutile d'engager des véhicules fortement cuirassés puisque, de toute manière, ils peuvent être percés. Au contraire, il faut tâcher d'adopter un char d'un volume aussi petit que possible, offrant donc une cible moins visible et qui recherche sa relative invulnérabilité dans sa faculté d'utiliser les « couverts » et surtout, en plus du camouflage, dans sa très grande mobilité et maniabilité. Toutefois, la qualité primordiale d'un char résidera toujours dans la puissance de son canon.

L'avenir dira jusqu'à quel point une telle évolution sera réalisée par les diverses armées du globe. Elle est prévue et préconisée entre autres par M. Rougeron, un des maîtres actuels de la technique militaire. Personnellement, je me permets de partager cette opinion.

Il va sans dire, toutefois, que, tant qu'il y aura des matériels lourds ou relativement lourds en état de fonctionner, nos adversaires éventuels les engageraient à plus ou moins haute dose contre nous.

D'où la nécessité primordiale de développer la gamme de nos armes antichars.

Quels sont nos moyens actuels ?

La grenade antichars : arme du combattant individuel ; portée utile 10 à 50 m. ; ne peut être employée que par des hommes particulièrement qualifiés, courageux et de sang-froid.

La mine : efficace surtout contre les chenilles des chars ; facile à manier, mais assez longue à installer (temps nécessaire pour préparer un champ de mines) ; dangereuse par ailleurs non seulement pour l'ennemi mais aussi pour l'*« ami »*.

Le canon d'infanterie 47 mm. et *le canon antichars 47 mm.* : efficacité contre chars légers, problématique contre chars fortement blindés, à moins de les atteindre de flanc ou sous un angle particulièrement favorable.

L'artillerie classique (canon de 75, 105, et obusier de 105) : efficacité plus ou moins grande suivant l'angle d'impact et la partie du char atteinte. L'artillerie classique, toutefois, a d'autres tâches à remplir et ne peut être employée qu'exceptionnellement comme artillerie antichars ; le temps qui lui est nécessaire pour la mise en batterie et sa mobilité médiocre la rendent vulnérable dès qu'elle se trouve dans le rayon d'action des blindés. En outre, ses moyens de traction ne sont pas cuirassés et les pièces n'ont qu'un bouclier frontal.

Le canon D.C.A. 7,5 : même efficacité que l'artillerie classique, plus grande rapidité de tir, mais relativement peu mobile, tracté et sans blindage. De même que pour l'artillerie classique, sa mission principale n'est pas la lutte antichars.

Le chasseur de chars G 13 (à ne pas confondre avec le char proprement dit) : véhicule blindé et chenillé, sans tourelle, muni d'un canon de 7,5 avec grande efficacité contre chars moyens, même lourds ; blindage suffisant ; construction très bien *« profilée »*. C'est actuellement notre engin antichars le plus efficace, en mesure de se déplacer relativement bien dans le terrain et de tirer immédiatement (tir direct) dès l'instant où un char adverse est repéré. Bien que cet engin ait été fabriqué en 1945, il n'est pas démodé, mais nous n'en possédons pas beaucoup. Comme tous les chasseurs de chars, le fait qu'il

n'a pas de tourelle le rend plus vulnérable qu'un char aux coups de surprise d'un adversaire attaquant de flanc.

En fait d'armes antichars nouvelles, citons :

Le « tube rocket » qui sera introduit incessamment dans notre armée ; il comblera une des lacunes les plus dangereuses de notre défense antichars ; servi par deux hommes seulement, il tire un projectile-fusée.

Les canons à faible recul ou sans recul dont divers modèles sont à l'étude ; mais leur portée utile, sauf améliorations incertaines, sera relativement réduite.

Nous avons relevé l'action de plus en plus efficace de l'aviation contre les chars. Notre aviation dispose de fusées antichars, et les bombes incendiaires sont à l'étude. Mais il existe des parades à cette action aérienne : le tir de la D.C.A. pour empêcher les avions de descendre à portée visuelle utile, le camouflage, surtout, comme prémentionné, l'utilisation des « couverts » et la marche en ordre dispersé et à grands intervalles. D'autre part, les conditions atmosphériques, justement dans un pays comme le nôtre (brouillards fréquents, etc.) ne permettront certainement pas à l'aviation de notre adversaire d'intervenir en permanence dans le combat terrestre.

On a vu plus haut, d'ailleurs, que la menace aérienne n'empêche aucune armée étrangère de développer son arme blindée ; en Corée, les chars nordistes ont subi des pertes principalement du fait de l'aviation ; mais, en évitant les mouvements de masse, ils ont continué à agir avec un singulier rendement.

Il résulte de ce qui précède que nous ne possédons pas aujourd'hui d'armes antichars en mesure d'agir avec efficacité entre 500 et 1000 m., ce qui aurait pour conséquence l'obligation pour nous, dans la majorité des cas, de laisser approcher le blindé ennemi jusqu'à 300 m., voire même moins, avant de pouvoir l'attaquer. Or, toutes les expériences de guerre, y compris celles de Corée, démontrent que la défense antichars doit être menée sur une grande distance, en tout cas à 1000 m.,

sous peine de risquer, après quelques destructions, d'être submergée par les chars de l'adversaire.

Tous les belligérants savent que pour lutter avec quelque chance de succès entre 500 et 1000 m. contre les blindés... *le meilleur moyen est d'engager à son tour des blindés.* C'est pourquoi le char a sa place dans la gamme des armes antichars, et même une place jusqu'à nouvel avis indispensable. D'où la nécessité pour nous d'en posséder.

En effet, lorsqu'on a affaire avec un adversaire blindé, c'est celui qui tire le premier et aussi rapidement que possible, donc sans préparation classique d'artillerie, sans obligation de mise en batterie, etc., qui a le dessus. Non seulement il s'agit, dès qu'on a découvert l'engin de l'adversaire, de tirer instantanément, mais encore de disparaître et de changer de position au plus vite après avoir lâché les premiers coups. On voit par là que seul un char est capable d'un tel procédé.

Le rôle que nos blindés sont appelés à jouer ne saurait être circonscrit dans la pure défense antichars. Sans parler ici de beaucoup de possibilités d'emploi qui en dérivent, on peut définir leurs deux missions principales comme suit :

- L'accompagnement du combattant à pied, à titre d'appui de feu direct, mobile et efficace, au cours du combat, qu'il s'agisse d'une attaque ou d'une contre-attaque. En effet, on ne conçoit plus aujourd'hui une opération de ce genre dans le cadre d'un régiment ou d'un bataillon sans qu'elle dispose de l'appui des canons des chars qui, seuls, parce que blindés et relativement tous-terrains, sont en mesure de suivre ou d'encadrer la progression de la troupe à pied d'un compartiment de terrain à un autre et d'intervenir immédiatement en tir direct contre les chars de l'adversaire à une distance telle que ceux-ci ne puissent pas déjà faire feu utilement contre des formations de fantassins.
- Le renforcement de nos brigades légères afin de leur donner l'appui de feu mobile, capable de se déplacer à la même vitesse que les autres éléments des dites brigades et, au

moment de l'engagement, de tirer immédiatement sous un minimum de protection blindée ; les chars constituent ainsi l'ossature indispensable des « combat-teams » que, dans les cadres des brigades, nous devons pouvoir former avec eux, nos dragons motorisés, notre artillerie motorisée, nos sapeurs motorisés, etc. Une fois dotées de ce renfort en blindés, nos brigades légères seront aptes mieux qu'aujourd'hui à intervenir à temps et avec succès contre un adversaire aéroporté ou parachuté, de prendre pied sur, ou de reconquérir un secteur important et d'y tenir le temps nécessaire.

Il ne s'agit pas pour nous de constituer des divisions ou brigades blindées telles qu'il les faut pour des opérations offensives de grande envergure. Mais notre armée doit pouvoir disposer le plus vite possible et au minimum d'un groupe de chars blindés par division, d'un groupe de chars par brigade de montagne, et d'un groupe au moins par brigade légère ; avec les véhicules de réserve, cela fait un total de 550 chars.

Nos chasseurs de chars, dont le rendement, on l'a vu, est loin d'égaler celui d'un char à tourelle, pourront, pendant quelques années, servir d'appoint puisque, en tout état de cause, il faudra du temps jusqu'à ce qu'on obtienne l'effectif en chars nécessaire. D'ailleurs, au bout de ces quelques années, nos chasseurs de chars, construits en Tchécoslovaquie pour les Allemands et prévus pour une courte campagne, auront atteint un degré d'usure qui les rendra inaptes à faire campagne.

Nos G 13 sont organisés en groupes aux ordres directs des corps d'armée. Il est probable que, au moins à titre transitoire, nous constituerons nos formations de chars de façon analogue afin d'éviter de disperser ces engins rares et précieux au détriment de leur emploi, en d'autres termes, afin d'éviter de retomber dans l'erreur des Français dont les chars, en 1940, étaient partout et nulle part, avec la conséquence catastrophique que l'on sait.

Eu égard à nos conditions géographiques, le modèle de

char idéal pour l'armée suisse serait un véhicule léger, de dimensions réduites, muni d'un bon canon, et fortement blindé. Un engin réunissant des qualités aussi contradictoires, n'existe pas. En outre, il faut prendre ce qu'on nous offre, à l'exclusion, bien entendu, de vieux matériels plus ou moins périmés que d'aucuns cherchent parfois à nous vendre.

Les trois qualités principales d'un char sont, on l'a vu, par ordre d'importance : un canon puissant, une bonne mobilité et maniabilité, un blindage suffisant. Par canon suffisant, il faut entendre avant tout une pièce tirant à une vitesse initiale aussi grande que possible et non pas nécessairement un canon de fort calibre. D'où résulte que l'on peut admettre sur un char moderne une pièce d'un calibre variant de 7,5 (au minimum) à 10 et au-dessus ; plus le calibre sera gros, plus le char sera lourd. Par blindage suffisant, on admet une protection efficace contre les armes d'infanterie. D'autre part, le profil, c'est-à-dire les angles sous lesquels se présentent les diverses surfaces du char le rendent plus ou moins vulnérable vu le pour-cent plus ou moins élevé des ricochets.

Il est évident que tous ceux qui actuellement fabriquent des chars ont intérêt à produire des engins bien conçus, fruits de longues expériences de guerre et d'après-guerre. C'est dire que, lorsqu'on nous offre du matériel moderne, nous pouvons admettre qu'il est de qualité et qu'il entre en considération pour nous à condition que ses caractéristiques générales correspondent aux possibilités d'emploi en terrain suisse.

Au cours de nos visites à l'étranger, nous avons examiné et essayé les divers modèles de chars qui peuvent être envisagés dans notre armée et que leurs fabricants seraient autorisés par leurs gouvernements à nous fournir. Les difficultés d'achat inhérentes à la situation internationale telle qu'elle a évolué depuis peu rendent la réalisation de certaines commandes pour le moins problématique.

Nous sommes également en tractations pour construire des chars en Suisse sous licence, ce qui procurerait à notre industrie

des occasions de travail fort intéressantes ; toutefois, une telle solution demandera plus de temps que des commandes à l'étranger. Mais même à l'étranger, les délais de livraison sont forcément longs (18 mois à 2 ans), d'où résulte qu'il n'y a plus de temps à perdre !

L'arme blindée coûte cher. Un char moyen à lourd revient par pièce à environ 500 000 francs, un char léger un peu moins. A cette somme viennent s'ajouter la prime d'exportation, le coût de l'appareillage radio, de la munition et des pièces de rechange et des véhicules techniques (camions-ateliers, grues, etc.).

En outre, nous devrons construire des ateliers d'entretien et de réparation et un minimum en locaux de garage. Il nous faudra une place d'exercice et de tir qui permette l'instruction tactique avec troupes d'accompagnement, etc., et non seulement l'instruction élémentaire qui, elle, peut à la rigueur se donner sur une de nos places d'armes existantes.

Si l'on répartit les postes ci-dessus par unité de char, on obtient une somme de 8 à 900 000 francs par engin lourd, un peu moins par char léger. Il s'agit là évidemment d'un chiffre approximatif qui dépendra d'ailleurs des solutions que l'on pourra adopter en ce qui concerne l'organisation des formations blindées, leur dotation en munition, etc.

Les Allemands, à partir de 1942, ont réussi à instruire leurs équipages de chars en quatre mois, parfois même en moins de temps. L'expérience que depuis 1947 nous avons acquise dans l'instruction de nos G 13 nous permet d'affirmer que nous pouvons, nous aussi, en bonne conscience, instruire les cadres et la troupe de nos blindés dans nos écoles de recrues normales de quatre mois. Le maniement d'un char à tourelle de gros, de moyen ou de petit modèle n'est pas plus difficile que celui des chasseurs de chars. A certains points de vue il est même plus aisé.

Peut-être sera-t-il nécessaire de prévoir une ou deux fois par an une journée d'entraînement (ou de répétition) pour les

équipages, soit un système analogue à celui des pilotes de notre aviation.

Au moment et au fur et à mesure de la livraison des chars à l'armée, il y aura lieu d'instituer des cours d'introduction d'une durée probable de six semaines, comme nous l'avons pratiqué en 1949, lors de leur réorganisation, pour diverses unités nouvelles des troupes légères.

Toutefois, comme prémentionné, une instruction de l'arme blindée n'est concevable qu'à la condition de disposer

- d'un personnel instructeur qualifié ;
- de la structure technique indispensable ;
- d'au moins un terrain d'exercice et de tir.

Nous avons déjà commencé la préparation professionnelle d'un certain nombre de nos instructeurs des troupes légères en les envoyant en stage dans des écoles de chars étrangères, et nous continuerons avec ce procédé jusqu'à ce que nous ayons formé le minimum en personnel qui soit apte, à son tour, à instruire non seulement les cadres et troupes de milice, mais aussi un nouveau contingent de professionnels.

Vu les dégâts aux routes et cultures qu'occasionnent les formations de chars, il sera rarement possible de les actionner dans les régions de nos manœuvres du temps de paix ; de même pour l'instruction dans les écoles de recrues. C'est pourquoi, à l'instar de toutes les armées étrangères, nous ne saurions nous passer d'un vaste champ d'exercice et de tir qui doit permettre les évolutions des chars en terrains variés, l'instruction de la collaboration char-troupe à pied, le tir à distances utiles, ce qui comporte des marges de sécurité que seul un emplacement réservé à cet emploi peut offrir.

Il convient d'examiner de plus près le problème de l'instruction tel qu'il se posera lorsque les livraisons de blindés nous permettront d'organiser des écoles de recrues de chars et lorsqu'il faudra, par des cours d'introduction, apprendre le « métier des chars » à des cadres et à de la troupe provenant d'ailleurs.

J'ai déjà relevé que nous pourrons certainement instruire les équipages en quatre mois et cela malgré la complexité de la matière à traiter.

Basé sur l'expérience et la pratique que nous avons acquises dans l'instruction de nos formations de chasseurs de chars G 13, on peut établir, dans ses grandes lignes, la liste des disciplines comme suit :

- L'instruction de base du soldat (la même dans toutes les armes).
- La connaissance du pistolet (comme arme individuelle), du pistolet-mitrailleur, de la grenade et du canon du char.
- Le tir avec toutes ces armes sur buts fixes et sur buts mobiles, en particulier avec le canon.
- L'instruction à la radio et au téléphone de bord.
- L'instruction à la conduite du char, de la jeep et des divers véhicules spéciaux (camions t.-t., camions-grues, camions-ateliers, etc.) sur route et dans le terrain.
- L'identification des chars étrangers.
- L'instruction tactique, aussi bien antichars que de combat, tant dans le cadre de l'unité blindée que particulièrement en collaboration avec la troupe à pied (infanterie, grenadiers de chars, etc.).
- L'entretien du matériel roulant et des armes.

Il est clair qu'on ne saurait obtenir de chaque recrue un rendement suffisant dans toutes les disciplines ci-dessus. On est donc obligé, après une instruction de base portant sur toutes les matières, de passer à une spécialisation dont, compte tenu des capacités individuelles, les normes seront déterminées par les besoins en effectifs dans les différentes catégories. Dès que la répartition des spécialistes est effectuée, on constitue les équipages. Sauf circonstance exceptionnelle (maladie, inaptitude d'un équipier), les membres d'un équipage resteront inséparables jusqu'à la fin de l'école.

L'homme le plus important de l'équipage est incontestablement le *conducteur* du char, car c'est lui qui tient le destin

de l'équipe dans ses mains. De sa façon de conduire dépendra aussi le rendement technique du véhicule ; de même que ses réactions bonnes ou mauvaises permettront ou non le choix d'un cheminement qui amènera le char dans une position de tir judicieuse.

Le *pointeur* doit être un homme calme et décidé, aux nerfs particulièrement solides afin de résister à la tentation d'ouvrir le feu trop tôt ; mais, d'autre part, si le but se présente par surprise, il doit savoir pointer et tirer instantanément.

Le *chargeur* a un rôle peu spectaculaire, mais son dévouement doit être total. L'issue du combat dépendra souvent de son adresse à recharger la pièce à la vitesse nécessaire.

Le *chef de char* doit savoir estimer les distances, commander tous les éléments de tir et le genre de munition, observer les résultats du tir et indiquer les corrections. Coiffé du casque radio, il assure la liaison avec l'extérieur, c'est-à-dire avec le chef de section s'il est sous-officier (*chef de char*) ou avec sa section et le commandant de compagnie s'il est officier. Il commande à son équipage par le téléphone de bord.

Dans l'arme blindée, les *spécialistes techniques* ont autant d'importance que les équipages de combat car, malgré leur aspect robuste, les chars sont des engins délicats que seule la science des mécaniciens est capable de maintenir en état de marche. Il s'agit là non seulement du travail des mécaniciens de chars proprement dits, mais aussi de celui des mécaniciens-radio, des armuriers et des conducteurs des véhicules spéciaux.

L'assemblage des éléments mécaniques d'un char n'a qu'un lointain rapport avec celui d'un véhicule à moteur normal ; quels que soient les progrès accomplis dans ce domaine, une grande partie des organes n'est pas « immédiatement accessible ». Une réparation qui, au point de vue mécanique, demanderait dix minutes, peut donc nécessiter des heures de travail préliminaire.

Il va sans dire que les spécialistes techniques doivent être en mesure de travailler dans le terrain, de nuit, par n'importe

quelle température, voire même parfois dans la zone de combat, sans que la précision et la qualité de leur travail en souffrent.

L'instruction des conducteurs des véhicules spéciaux, en particulier des trains routiers, est aussi longue et complexe que celle des équipages de chars. On n'apprend pas en quelques jours à entretenir, à manier et surtout à conduire un train de 40 tonnes sur les plus petites routes et à mettre ces énormes engins à couvert. Or, pour rester en état de marche, une unité de chars doit pouvoir disposer pour ainsi dire en permanence de sa grue automotrice, de son camion-atelier et de ses remorques.

On voit par là combien il est nécessaire que tous les éléments d'une formation blindée forment un tout, et à quel point il faut pouvoir compter sur le caractère, le dévouement et l'initiative de chacun.

L'excellent esprit de corps qui s'est développé au sein de nos unités de chasseurs de chars nous permet, sans présomption, d'envisager avec optimisme l'instruction et le rendement de nos futures unités blindées.

On a vu que lors de l'entrée en vigueur de la réorganisation des troupes légères, en 1949, nous avons pratiqué des cours d'introduction pour les ressortissants d'autres armes appelés à constituer nos nouvelles formations de dragons motorisés, d'armes lourdes motorisées et de chasseurs de chars. Ces cours ont duré six semaines, dont trois comptant comme cours de répétition. Dès l'instant où nous aurons un premier stock de cadres et de troupes ayant été instruits comme « blindés » dans les écoles de recrues, nous croyons que ce même procédé suffira pour amener les nouveaux incorporés au degré d'instruction nécessaire, si ce n'est pour toutes les fonctions, au moins pour certaines d'entre elles.

* * *

La question de l'arme blindée et de son emploi en Suisse a donné lieu ces dernières années à de nombreux commentaires dont plusieurs font l'impression que les éléments du problème sont parfois mal compris.

Cet exposé, limité volontairement aux aspects essentiels de la matière, a pour but d'apporter quelque clarté à ce sujet qui, incontestablement, est d'une importance vitale pour notre défense nationale.

Le chef d'arme des troupes légères :
MURALT, colonel-div.

Le problème de l'acquisition des chars blindés

Le commandement de notre armée s'est occupé en détail de ce problème dès la fin des hostilités, c'est-à-dire à une époque où, dans tous les pays, on étudiait et analysait les expériences de la deuxième guerre mondiale. La nécessité d'améliorer notre armement, tout particulièrement dans le domaine de la défense contre les chars et les avions, parut tout de suite évidente ; mais les études portèrent également sur l'introduction d'armes et d'appareils nouveaux et plus efficaces, tels que la mitrailleuse à tir rapide, le fusil automatique, les mines antipersonnel et antichars, les grenades à main, les fusées, les appareils radio, les types d'avions, etc.

C'est donc dans le cadre de ces recherches, que fut examiné avec soin le problème de l'introduction de chars blindés dans notre armée. On acquit très vite la certitude que, pour nous, les divisions blindées de grand style n'entraient pas en considération, mais que l'introduction de chars blindés devait viser avant tout à doter notre armée, d'une part d'une défense antichars plus efficace et pouvant agir à une plus grande